

Évaluation des écosystèmes et des services écosystémiques

Dossier de la rédaction de H2o
January 2015

La France dresse l'inventaire des bénéfices qu'elle tire de ses écosystèmes et de sa biodiversité.

Gratuits... mais de grande valeur ! -

Purification de l'eau, protection du littoral contre les tempêtes, stockage du carbone, zones récréatives, tels sont quelques-uns des services gratuits rendus par les écosystèmes. Détruire ou fragiliser les écosystèmes et la biodiversité, c'est aussi perdre ces bénéfices parfois invisibles. Étudier et évaluer ces bénéfices permet de mieux les prendre en compte dans les décisions d'aménagement et de mieux les préserver. De plus, la biodiversité est une source d'innovation et représente à ce titre une valeur potentielle importante. Les services écosystémiques sont les services rendus par la nature qui contribuent aux activités humaines. Plusieurs études ont montré l'importance de la biodiversité et des écosystèmes en tant que capital économique extrêmement important. Afin notamment de mieux connaître la contribution des écosystèmes à la richesse nationale, le ministère de l'Énergie a engagé l'évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques : EFESE. Cette étude de plusieurs années mobilise des experts des principaux organismes de recherche nationaux dans un processus participatif impliquant également de nombreuses autres parties prenantes. Elle vise à la fois à dresser un état des écosystèmes et à estimer la valeur des services qu'ils produisent. La méthodologie, qui est en cours de validation, a vocation à permettre de procéder à une évaluation à différentes échelles depuis le niveau local jusqu'au niveau international. Les premiers résultats ont été présentés lors du séminaire du 9 décembre 2014. En titre d'illustration, le service rendu par les insectes pollinisateurs contribue à hauteur de 8,6 % de la valeur marchande de la production agricole destinée à l'alimentation humaine en France, soit près de 3 milliards d'euros par an en 2010 (source, Commissariat général au développement durable, 2014).

La formidable diversité de services rendus par les écosystèmes - Les zones humides présentent de forts enjeux écologiques : sur la base de trois sites tests du bassin Seine-Normandie, les services produits par ces espaces, notamment en termes de rétention des crues, de purification de l'eau et de régulation du climat, sont évalués à minima dans une fourchette allant de 1 000 à 7 000 euros par hectare et par an (source : Commissariat général au développement durable, étude de 2010 sur trois sites tests du bassin Seine-Normandie : Devaux, 2010, avancées et enseignements pour la valorisation des services rendus par les zones humides, CGDD, Le point sur, n° 157). Les comptes économiques de la forêt française (établis par le Commissariat général au développement durable en partenariat avec l'INRA, le SSP, et l'IGN) ont permis de souligner l'importance d'une évaluation de l'ensemble des biens et services fournis par la forêt, au-delà de la production de bois. Les évaluations ont démontré que la prise en compte des autres services rendus par la forêt (activités récréatives, séquestration du carbone, protection) contribuerait à multiplier par trois la valeur de la forêt par rapport à sa seule fonction d'approvisionnement en bois (source : Les comptes économiques de la forêt française, 2011). Les récifs coralliens, les mangroves et les herbiers (prairies marines) font partie des symboles de la biodiversité d'outre-mer. Les

travaux d'évaluation économiques menés dans le cadre de l'IFRECOR (Initiative française pour les récifs coralliens) ont souligné le rôle essentiel de ces écosystèmes dans la protection du littoral. En Nouvelle-Calédonie, ils permettraient de réduire jusqu'à 219 millions d'euros (valeur calculée en 2010) les dommages provoqués par les aléas climatiques sur l'ensemble du territoire. C'est le service le plus important en termes économiques, puisqu'il représente deux tiers de la valeur des services évalués. Il est suivi par la pêche (20 % de la valeur) et le tourisme (10 %).

Ce programme d'évaluation constituera la contribution de la France au projet européen de cartographie et d'évaluation des écosystèmes et de leurs services, et un apport à la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques - IPBES.

Environnement France - 11-12-2014